

## GESTION DES FORETS DE MANGROVES DU SENEGAL AU BENIN (PAPBio C1-MANGROVES)

### TERMES DE REFERENCE ELABORATION DU PLAN DIRECTEUR DE GESTION DU PAYSAGE PRIORITAIRE DE CONSERVATION DU GRAND SALOUM

#### 1. Contexte

Dans le cadre du Programme PAPBio (Aire Protégée et Biodiversité) de l'Union Européenne, dont le but est la promotion d'un développement économique intégré, durable et inclusif, répondant aux défis du changement climatique et une protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique de l'Ouest, l'UICN et ses codemandeurs, parmi lesquels Wetlands International Afrique, ont bénéficié d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « *Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin* ».

Ce projet, qui s'inscrit dans la Composante environnementale du Programme Indicatif Régional (PIR-AO) dénommée « *Programme relatif à la biodiversité et au changement climatique en Afrique de l'Ouest* », a pour objectif principal d'assurer une protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes dans plusieurs paysages de mangroves et de contribuer au renforcement de la résilience des communautés côtières concernées face aux changements climatiques. Il contribue à l'atteinte de plusieurs politiques et stratégies environnementales nationales, régionales (JEMOA, CEDEAO, Protocole additionnel sur la mangrove de la Convention d'Abidjan) et internationales (Programme Biens Publics Mondiaux et défis de l'UE notamment le domaine thématique « Environnement et Changement Climatique ; ODD 13, 14 et 15 de l'Agenda 2030 et Objectifs d'Aichi de la Convention sur la Diversité Biologique).

Le projet s'est construit à travers la capitalisation de différentes expériences de conservation et de restauration des paysages de mangroves aux échelles nationale et régionale en Afrique de l'Ouest, notamment dans le cadre du Partenariat pour la Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM).

Sur la base d'une approche fondée sur les paysages, le projet se déroule dans 09 pays, répartis entre quatre (04) grands Paysages Prioritaires de Conservation (PPC) de mangroves. Cette démarche, s'appuie sur un zonage des paysages qui offrent l'opportunité de servir de cadre de coopération et d'aménagement du territoire pour une meilleure conciliation des objectifs de développement socio-économique aux impératifs de conservation de la biodiversité.

C'est dans ce contexte que Wetlands International Afrique, en tant que Chef de file de la mise en œuvre des activités du projet au niveau du Paysage Prioritaire de Conservation « Grand-Saloum », envisage d'élaborer un Plan Directeur pour l'aménagement et la gestion de ce PPC qui correspond à la Réserve de Biosphère Transfrontalière Niimi-Saloum partagée entre le Sénégal et la Gambie.



Paysage Prioritaire de Conservation du « Grand Saloum »

## 2. Zone d'étude et justification

Le **PPC Grand-Saloum** est une vaste zone de mangroves qui abrite une riche biodiversité d'importance mondiale que les deux pays qu'il concerne, s'efforcent de préserver individuellement et collectivement depuis des décennies.

Des initiatives de conservation ont été engagées de part et d'autre de la frontière entre le Sénégal et la Gambie, avec notamment l'établissement du Parc national du delta du Saloum et de la Réserve de biosphère du delta du Saloum (Sénégal), classée en site culturel du Patrimoine mondial, du Parc national de Niomi (en Gambie) et du Site Ramsar transfrontalier Saloum-Niomi. De nombreuses autres aires protégées communautaires viennent compléter ce dispositif de protection et depuis plusieurs années, une dynamique en faveur de la création d'une Réserve de biosphère transfrontalière a été engagée sans encore un aboutissement formel à ce jour, même si un plan d'aménagement et de gestion préliminaire et plusieurs études y ont été consacrés.

Malgré ces efforts de conservation, la biodiversité dans la zone demeure encore de nos jours sous les menaces de différents facteurs résultants aussi bien des activités anthropiques, que du changement et de la variabilité du climat. Ces menaces sont accentuées par des insuffisances de divers ordres : institutionnel (absence d'une structure transnationale de gestion), juridique (disparité des réglementations), financier (absence d'un mécanisme de financement durable de la conservation) et opérationnel (dépendance aux projets pour la gestion des aires protégées) qui posent toutes des problèmes de gouvernance.

Face à ces menaces réelles ou potentielles, il est donc important de mettre en place un Plan Directeur pour l'aménagement et la gestion concertée du PPC Grand Saloum. Cet outil de planification favorisera une harmonisation des approches et modes de gestion pour une conservation durable dans cette zone qui est d'une importance capitale pour les deux pays concernés. Le contexte politique actuel est largement favorable à l'établissement d'une telle dynamique transfrontalière et les nombreuses, les initiatives de conservation et de restauration des mangroves menées de part et d'autres gagneraient à être mieux coordonnées en la faveur de mise en commun et d'échanges d'expériences.

## 3. Objectifs

Un Plan Directeur est un outil de planification dynamique qui (i) garantit un environnement propice à une croissance durable, (ii) guide et régit le développement actuel et futur d'une zone dans une perspective de moyen et long terme. Il est issu d'une vision partagée des acteurs sur l'organisation de l'espace et l'utilisation des terres en vue de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes de mangrove. Ceci afin de renforcer la résilience au changement climatique et d'assurer aussi la pérennité et la qualité des services environnementaux, économiques et socioculturels qu'ils fournissent.

L'objectif de la consultation, est d'engager avec les parties prenantes l'élaboration du Plan Directeur pour l'aménagement et la gestion du PPC Grand Saloum sur les dix (10) prochaines années (période 2023 – 2032) avec comme enjeu central la conservation de la biodiversité pour la résilience au changement climatique. En d'autres termes, développer un Plan Directeur avec des orientations stratégiques pour l'aménagement et la gestion durable des différentes entités qui composent le PPC du Grand-Saloum sur la prochaine décennie et prenant en compte les principaux enjeux et défis de gouvernance partagée dans le Paysage.

De façon spécifique, il s'agira de proposer des orientations stratégiques aux plans institutionnel, juridique, opérationnel et financier pour la gestion à moyen et long terme de cette espace commune partagé par les deux (02) pays. Les actions résulteront de consultations publiques intensives et une analyse multidisciplinaire qui aboutiront à la formulation des règles et lignes directrices pour les développements actuels et planifiés et qui tiennent compte de la population, de l'économie, des besoins de développement et de l'utilisation spatiale actuelle et future.

## 4. Livrables

Les livrables suivants sont attendus de la mission :

- une note méthodologique avec un plan de travail et un chronogramme détaillé 10 jours après la signature du contrat ;

- un rapport provisoire 90 jours après la signature du contrat ;
- une présentation PowerPoint mettant en évidence les principales conclusions du plan directeur ;
- un rapport de l'atelier de validation présentant les résultats
- un rapport final en format PDF et Word, qui tient compte des observations d'évaluation, dans les cinq (5) jours qui suivent la réception des commentaires sur le rapport provisoire ;

## 5. La démarche et les principales activités

L'élaboration du Plan Directeur pour l'aménagement et la gestion du PPC se fera à travers une démarche participative impliquant la majorité, sinon la totalité, des acteurs significatifs présents et/ou intervenant au niveau du PPC dans la gestion des écosystèmes de mangroves. Cette approche devra promouvoir un processus de collaboration qui incite à une dynamique de gestion commune et transfrontalière. L'équipe de consultants mettra l'accent sur l'implication et la participation effective des instances (y compris les plateformes d'acteurs) nationales et transfrontalières afin de garantir une bonne appropriation du plan par ces dernières.

Sans être exhaustif, l'équipe de consultants devra donc articuler l'élaboration du Plan Directeur autour des principales activités suivantes :

- Faire une revue de littérature ainsi qu'une évaluation des stratégies d'aménagement, de développement et de gestion ainsi que des politiques et législations de conservation de la biodiversité dans le PPC ;
- Élaboration des grandes orientations d'aménagement et de développement avec des but et objectifs stratégiques pour le Plan Directeur ;
- Validation du Plan Directeur à travers un processus de validation impliquant l'ensemble des acteurs.

## 6. Approche méthodologique

Sur toute la durée de la consultance, l'équipe de consultant travaillera en étroite collaboration avec les membres des plateformes nationales et transfrontalière mises en place dans le PPC dans le cadre du projet ainsi qu'avec l'équipe de gestion du projet à WIACO. Ces différentes parties prenantes se réuniront au moins trois fois au cours de cette mission de consultation :

- Au début de la mission pour préciser les objectifs et les enjeux à partir de la méthodologie proposée par l'équipe de consultants (discussion offre et cadrage),
- Durant la mission pour restitution et discussion des premiers résultats, les constats et le bilan ;
- A la fin pour restituer les grandes conclusions, des pistes de recommandations et les avis sur le rapport final.

**Les responsabilités de l'équipe de consultants incluent ce qui suit :**

- Assurer une liaison étroite de travail et collaboration avec tous les parties prenantes (plateformes, services déconcentrés de l'État, etc.). WIACO facilitera et établira les contacts nécessaires entre l'équipe de consultants et toutes les personnes concernées identifiées ;
- Tenir régulièrement informées les parties prenantes, notamment WIACO de l'avancement des travaux ;
- Fournir aux parties prenantes toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi des progrès et de pouvoir évaluer les résultats intermédiaires de la mission.

## 7. Chronogramme

La mission se déroulera sur une période de **quatre (4) mois**<sup>1</sup> avec un **démarrage le 1<sup>er</sup> mai 2023** au plus tard

---

<sup>1</sup> Il revient au soumissionnaire de proposer le temps de travail et sa répartition entre les membres de son équipe. Dans tous les cas l'ensemble du processus d'élaboration et de validation du Plan Directeur se déroulera sur cette durée de quatre (4) mois indiquée.

## 8. Exigences en matière de rapports

Le rapport final c'est-à-dire le document de Plan Directeur devra, sans être exhaustif, présenter/contenir au minimum :

- Un état des lieux analysé du contexte politique, juridique et institutionnel dans le PPC ;
- Un diagnostic des différents plans et stratégies d'aménagement et de développement en vigueur dans le PPC ;
- Sur la base des analyses ci-dessus, un exposé du cadre stratégique de planification et de gestion proposé pour le PPC ;
- Un schéma/cadre structurel et financier de mise en œuvre du Plan Directeur ;
- Un mécanisme de suivi-évaluation pour assurer le dynamisme nécessaire à la mise en œuvre du plan.

## 9. Profil du consultant

Les travaux seront conduits par une équipe pluridisciplinaire avec les compétences et expériences suivantes :

- Expertise en matière d'élaboration de plans directeurs, des plans d'aménagement et de gestion, plan d'action et de plans d'affaires pour les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ou autres documents de planification et/ou d'orientation stratégiques dans des contextes similaires ;
- Forte expertise interdisciplinaire (éco biologie, suivi des écosystèmes, sciences sociales, cartographie, planification des parcs, économie et tourisme, etc.) et capacité d'appliquer des approches interdisciplinaires et participatives ;
- Capacité démontrée en ingénierie sociale, y compris l'organisation et l'animation de consultations publiques ;
- 5 ans d'expérience approfondie auprès des aires protégées est indispensable pour au moins une partie de l'équipe et/ou des missions de conseil auprès des Aires Protégées.
- Excellente connaissance des écosystèmes littoraux, des communautés et des contextes socio-économique, politiques, environnementaux et culturels.
- Maîtrise des débats internationaux sur la durabilité (SDG, CCNUCC, CDB, Convention d'Abidjan) et leur éventuelle application, y compris les labels (patrimoine mondial de l'UNESCO, sites RAMSAR, etc.) et le financement climatique (Fonds d'adaptation, autres) ; et
- Bonnes compétences en rédaction de rapports.

## 10. Soumission des offres

Les dossiers de candidature à soumettre devront comprendre :

- Une offre technique et Financière ;
- Un calendrier indicatif des activités ;
- Les CVs du Consultant principal et des membres de son équipe montrant clairement comment ils se complètent et contribuent à la présente consultation ;
- Références des prestations similaires.

Les consultants, groupe de consultants, bureau d'études intéressés sont invités à envoyer leurs propositions technique et financière **au plus tard le 15 avril 2023** à l'adresse suivante : **[ppcsaloum@wetlands-africa.org](mailto:ppcsaloum@wetlands-africa.org)**

## 11. Evaluation des offres

La candidature retenue sera celle qui présentera la meilleure offre technique soutenue par l'analyse la plus avancée avec une offre financière présentant le meilleur rapport qualité/prix évaluée suivant les critères ci-dessous :

- **Note Technique 80%** : tenant compte de la qualification du chef de mission et de l'équipe, de la compréhension de la mission et enfin de la qualité puis présentation de l'offre technique ;
- **Note Financière : 20%**.

## **12. Langues de travail**

Les langues de travail dans le cadre de la présente consultation seront le Français et l'Anglais. Ainsi, pour assurer une pleine contribution de l'ensemble des parties prenantes concernées au niveau des deux pays, les livrables seront soumis dans les deux langues. Il s'agit notamment du rapport provisoire et de sa présentation PPT, ainsi que du rapport/document final

## **13. Documents ressources disponibles**

- Rapport diagnostique du paysage ;
- Plan d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées dans le PPC ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Écosystèmes de Mangroves au Sénégal ;